

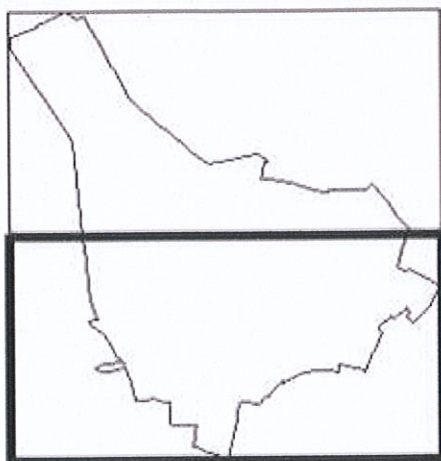


PRÉFECTURE
DU VAL-DE-MARNE
18 FEV. 2022
ARRIVÉE


PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°4

5.2 Plan de zonage Sud



Modification n°4 approuvée par délibération du
Conseil de Territoire en date du 9 février 2022



Emplacements réservés	Bénéficiaire	Superficie
2. Chemin d'accès à la coulée verte - Rue de la station	Commune	60 m ²
3. Emprise voirie entre la rue du Lt. Dagorno et la rue du général Leclerc	Commune	1 286 m ²
4. Élargissement partie sud, rue de la ferme aux Puces	Commune	716 m ²
5. Voiries - Donation de la RD 53 et élargissement de la RD 53	Département	89 346 m ²
6. Élargissement du terrain de la RN 19	Etat	24 280 m ²
7. Continuité écologique	Commune	8 850 m ²
8. Aménagement d'un cimetière paysager	Commune	12 000 m ²
Emplacements réservés indicatifs		Superficie
A. Equipement scolaire ou sportif d'une surface de 3 000 m ²	Commune	10 000 m ²

DENOMINATION DES VOIES	Bénéficiaire	EMPRISE FUTURE DE LA VOIE
7. Rue de la Bourgogne	Commune	11 m
8. Rue de la Gareme	Commune	11 m
9. Allée de la Fosse aux Biches (jusqu'à l'allée de l'Espérance)	Commune	9 m
10. Allée Royale	Commune	9 m
11. Allée de la Justice	Commune	9 m
12. Avenue du Général Leclerc	Commune	11 m
13. Chemin d'Aubray	Commune	9 m
14. Chemin des Beaumonts	Commune	10 m
15. Chemin des Chasseaux	Commune	10 m
16. Chemin des Jallottes	Commune	8 m
17. Chemin des Plantes	Commune	10 m
18. Chemin du Quartier	Commune	8 m
19. Rue de Cergy	Commune	8 m
20. Rue de la Fontaine du Mai	Commune	10 m
21. Rue de l'Écluse	Commune	11 m
22. Rue des Plantes	Commune	10 m
23. Rue du Bois d'Auteuil	Commune	13 m
24. Rue du Mai	Commune	8 m
25. Rue d'Yveros	Commune	11 m
26. Rue du Docteur Bertrand	Commune	9 m
27. Allée du Renard	Commune	9 m
28. Allée des Héris (jusqu'à l'allée du Renard)	Commune	9 m
29. Allée des Tilleuls	Commune	9 m
30. Rue des Mérites	Commune	10 m
31. Rue du Réveillon	Commune	11 m
32. Rue des Poellès	Commune	9 m
33. Rue des Pommiers	Commune	9 m
34. Rue des Mardelles (du n°28 au chemin de Vaux)	Commune	10 m
35. Chemin de Vaux	Commune	10 m
36. Chemin rural n° 22 dit du Chemin Vert	Commune	11 m
37. Sentier de la Bourgogne	Commune	2 m

— limite de commune
 - - - limite de zone
 - - - limite de la zone non aedificandi
 emplacement réservé indicatif
 emplacement réservé
 espace boisé non classé
 espace boisé classé
 élément de paysage à préserver

- UA** noyau villageois
- UB** quartiers d'habitat collectif
- UC** habitat intermédiaire
- UD** dominante d'habitat individuel
- UE** dominante d'équipements collectifs
- UF** développement urbain
- UX** dominantes d'activités
- IAU** urbanisation future
- A** espace agricole
- N** espaces protégés
- Nc** cimetière paysagé
- Nha** capacité d'accueil limitée

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°4
5.2 Plan de zonage Sud

Modification n°4 approuvée par délibération du
 Conseil de Territoire en date du 9 février 2022